

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/...../F/2018-2019
POUR LA FOURNITURE DE TROIS (3) CAMIONNETTES DOUBLE-CABINE TOUT-
TERRAIN, DEUX (2) JEEPS LONG CHASSIS ET DE SEIZE (16) MOTOS TOUT TERRAIN.**

- **Date de publication** : 04/03/2019
- **Date d'ouverture des offres** : 25/03/2019

Objet

- 1- Le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi « PAIFAR-B » ci-après désigné « Autorité Contractante », invite par le présent Appel d'Offres les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé pour la fourniture de trois (3) camionnettes double-cabine tout-terrain, de deux (2) jeeps long châssis et de seize (16) motos.

Financement du marché

- 2- Le présent marché est financé par le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi « PAIFAR-B » à travers un don du Fonds International pour le Développement Agricole « FIDA ».

Allotissement

- 3- Le marché est composé de deux (2) lots détaillés comme suit :

Lot n°1 :

- Trois (03) camionnettes double-cabine tout-terrain ;
- Deux (2) jeeps long châssis tout terrain.

Lot n°2 : Seize (16) motocyclettes tout terrain.

- 4- Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont réparties en deux lots comprenant trois camionnettes double cabine tout-terrain et deux jeeps long châssis (pour le lot 1) et seize motos tout terrain (pour le lot 2).
- 5- Les camionnettes et les jeeps doivent être de même marque ; les motos seront de même marque.

Délai de livraison

- 6- L'ensemble des équipements sont à livrer dans un délai maximum de soixante (60) jours calendriers au maximum à compter de la date de notification définitive du Marché.

Conditions de participation.

- 7- La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, résidant au Burundi, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

- 8- Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du 29 janvier 2018.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

- 9- Le dossier d'appel d'offres peut être consulté à la Coordination du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi «PAIFAR-B»(PAIFAR-B) sis à Kirimiro, Quartier Nyabiharage, Immeuble de la Mutuelle de la Fonction Publique, Agence Gitega; E-mail : ufcppaifarb@gmail.com et www.arp.bi. Il peut être obtenu par les candidats soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille Francs Burundi (200.000BIF¹) ou cent-douze dollars américains (112USD), dont la moitié (100.000 BIF ou cinquante-six dollars américains (56USD) sera versée sur le sous-compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi(**code swift :BRBUBIBI**), et l'autre moitié (100.000 BIF) ou cinquante-six dollars américains (56USD) sur le compte n°13101-20039620000-52 ouvert à la Banque de Crédit de Bujumbura (BCB) au nom du PAIFAR-B.
- 10- Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PAIFAR-B à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication (AAOI N° DNCMP /192/F/2018-2019), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de remise des offres figurant au point 13 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier ou courrier électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue.

Présentation des offres

- 11- Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
- 12- Elles doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Garantie bancaire (ou toute autre institution financière) de soumission.

- 13- Chaque offre doit comprendre une garantie bancaire (ou toute autre institution financière) de soumission fixée à **cinq millions cinq cent mille francs burundais (5.500.000 BIF)** ou trois mille soixante-six dollars américains (3.066 \$) pour le **lot n°1** et à **Huit cent mille francs burundais (800 000 BIF)** ou quatre cent quarante-six (446 US \$) pour le **lot n°2**.
- 14- La garantie bancaire (ou toute autre institution financière) de soumission restera valable quatre-vingt-dix (90) jours calendaires après la date d'expiration du délai d'engagement défini au point 15 ci-dessous. Elle sera restituée au plus tard 15 jours après la signature de la lettre de marché par le soumissionnaire gagnant. Pour ce dernier, la garantie lui sera restituée contre présentation de la garantie de bonne exécution.

Validité des offres.

- 15- Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date-limite de dépôt des offres.

- 16- Les offres devront être déposées au Secrétariat du PAIFAR-B situé à l'adresse indiquée au point 9 ci-dessus, au plus tard le 25/03/2019 à 10 heures précises, heure locale.
- 17- Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres.

¹ 1US\$ =1793,804 BIF (Taux acheteur de la BRB au 31/12/2018)

- 18- Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des offres, dans la salle de réunions du PAIFAR-B, le/03/2019 à 10 heures 30 minutes, heure locale (GMT+2).
- 19- Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics révisé, un cadre requis par l'Autorité Contractante, auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Critères de qualification et d'évaluation des soumissionnaires.

- 20- Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

a) Documents administratifs de l'offre :

- a. la preuve d'achat du dossier d'appel d'offres international ouvert portant son numéro ;
- b. la garantie bancaire (ou toute autre institution financière) en soumission **en original** conforme au modèle du dossier d'appel d'offres et en cours de validité;
- c. l'acte notarié en cas de groupement de soumissionnaires;
- d. l'attestation pour soumission **en original** de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) pour les soumissionnaires locaux ou son équivalent pour les étrangers et en cours de validité ; elle est **exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement**;
- e. la copie du Certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) pour les soumissionnaires locaux ou son équivalent pour les étrangers. Elle est **exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement**.
- f. l'attestation de non redevabilité à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) **en original** et en cours de validité pour les personnes morales locales, elle est **exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement**;
- g. l'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce pour les soumissionnaires locaux ou son équivalent pour les étrangers en cours de validité. Elle est **exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement** ;
- h. les spécifications techniques des véhicules et des motos proposés conformes aux exigences du DAO;
- i. un prospectus original ou une fiche technique du fabricant libellée en langue française et permettant d'authentifier les spécifications techniques des véhicules et des motos proposés;
- j. certificat d'origine délivré par le fabricant en original (un document du concessionnaire n'est pas accepté);
- k. la garantie du véhicule de 3 ans ou 100.000 Km (suivant le 1^{er} terme échu) et la garantie de la moto de 24 mois ou de 100.000 km (suivant le 1^{er} terme échu);
- l. la description du service après-vente assuré par un garage propre du soumissionnaire pour la marque proposée;
- m. les factures pro-forma : la 1^{ère} pour l'entretien à 5.000 km, une autre à 10.000 km (le soumissionnaire gagnant sera tenu par ces prix pendant une durée d'une année) ;
- n. la liste quantitative des pièces de rechange qui seront probablement nécessaires pendant la première année d'utilisation des véhicules, accompagnée de leurs prix unitaires;

b) Spécifications techniques

1. Adhérence aux spécifications techniques des équipements à fournir : les prospectus des fournitures en **version française et en original sont également à remettre** ;

2. Une garantie technique valable pour une période de douze (12) mois calendriers au moins (**Obligatoire**) ;

c) Documents de l'offre financière :

3. l'acte de soumission conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres ;
4. le bordereau des prix conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres ;
5. le délai d'exécution.

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents entraînent le rejet des offres lors de l'analyse des offres.

Renseignements complémentaires

21-Toute question concernant le présent dossier d'appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PAIFAR-B à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de Publication (AAO N° DNCMP/197/F/2018-2019), au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 16 ci-dessus.

LE COORDONNATEUR DU PAIFAR-B

Callixte MASABO

